

**La contre-réforme des retraites a clairement pour but de baisser le montant de celles-ci et de faire, quelle que soit son espérance de vie, perdre des années de retraite aux salarié-es...**

Pour arriver à ces buts, le pouvoir a mis en place plusieurs leviers :

- ✓ Faire travailler plus longtemps les salarié-es pour baisser le temps passé à la retraite par chacun-e : passage de 62 à 64 ans d'où 2 ans de retraite en moins quelle que soit l'espérance de vie.
- ✓ Baisser le montant des retraites en augmentant le nombre de trimestres à cotiser pour une retraite à taux plein (le passage progressif à 172 trimestres aboutit à la quasi impossibilité de partir à taux plein).
- ✓ Baisser le montant des retraites en baissant la valeur des trimestres cotisés, ce qui est fait en augmentant le nombre de trimestres nécessaires.
- ✓ Maintenir les salarié-es au-delà de 64 ans pour diminuer le nombre de retraites à verser.

Tout, depuis la mise en place de la réforme, tend donc à cela. Et toutes les mesures salariales instaurées depuis cette réforme semblant aller dans un bon sens sur le plan social, visent avant tout à tendre de nouveaux pièges aux salarié-es. Exemple à l'appui avec l'accès modifié à la Classe Exceptionnelle...

## QUELLES SONT LES NOUVELLES MESURES ?

- Fusion des 2 viviers... C'est effectivement une bonne chose...
- Possibilité d'accéder aux échelons spéciaux en remplaçant les chevrons par un avancement automatique vers les mêmes indices ... **Bravo ! Mais on va voir que cela ne touchera que peu de monde et que le but final c'est de vous faire rester bien au-delà des 64 ans !!!**

## QUELLES CONSÉQUENCES SUR LA CLASSE EXCEPTIONNELLE ?

Rappelons à toutes fins utiles que le point net avant impôts et mutuelle tourne aux alentours de 3,92€ au 1/9/2023...

HC	Indice	Sal.Net	Durée dans éch.		Cl.Ex.	Indice	Sal.Net	Durée dans éch.	Gain
4	715	2 797,00 €	30 mois	Ech. Reclassement →	2	735	2,875.00 €	24 mois	78.00 €
5	763	2 985,00 €	36 mois	Ech. Reclassement →	3	775	3,032.00 €	30 mois	47.00 €
6	806	3 153,00 €	36 mois	Ech. Reclassement →	4	830	3,247.00 €	36 mois	94.00 €
7	821	3 212,00 €		Ech. Reclassement →	4	830	3,247.00 €	36 mois	35.00 €
					5	890	3,482.00 €	12 mois	235.00 €
					Ech. Suiv.	925	3,619.00 €	12 mois	137.00 €
					Ech. Suiv.	972	3,803.00 €		184.00 €

Comme on le voit, l'intérêt de la Classe Exceptionnelle apparaît essentiellement à partir du 5eme échelon... Qui ne s'obtient qu'après 3 ans au 4eme échelon !!!



# NE PAS PERDRE SA VIE À LA GAGNER...

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



## Oui mais si je fais un an de plus j'aurai une meilleure retraite...

C'est tout à fait exact, vous gagnerez 4 trimestres (utiles pour la décote) et partirez avec un meilleur indice donc une meilleure retraite...

**OFFRONS NOUS, CEPENDANT, UNE PETITE ÉTUDE OPTIMISTE : SOIT UN·E COLLÈGUE AU 4ÈME ÉCHELON DE LA CLASSE EXCEPTIONNELLE GAGNANT UN ÉCHELON (LE 5 ÈME QUI MARQUE UNE VRAIE RUPTURE ...), ET UN DÉPART CALCULÉ SUR LA BASE DE 75% DE SON DERNIER SALAIRE (CARRIÈRE COMPLÈTE) DE SON DERNIER INDICE (CE QUI EST AVEC LA CONTRE-RÉFORME EXCEPTIONNEL !)** ...

- Pendant un an, vous ne travaillez que pour 25% de votre salaire puisqu'à la retraite vous auriez déjà touché 75% de votre salaire... Soit un peu plus de 800€ par mois, et vous aurez un gain à la retraite l'année suivante et les années suivantes de 176€/mois ce qui n'est bien entendu pas négligeable... En passant le gain par rapport à votre remplacement par un·e jeune collègue, si vous étiez parti·e à la retraite, représente un gain pour l'État de plusieurs dizaines de milliers d'€ sur un an ...
- Vous aurez, quelle que soit votre espérance de vie, un an de retraite de moins soit un gain pour l'État de 31338€ (L'équivalent de près de 15 ans de gains !) ... Les successeur·ses du gouvernement actuel vous remercient de votre participation...

## Précisions utiles : le calcul s'est fait sur l'échelon le plus intéressant...

Si le calcul était fait sur un autre échelon, la situation serait encore plus caricaturale...

Tout comme ce serait encore plus caricatural de faire le calcul avec un taux de remplacement à moins de 75%.

*Bien entendu, le choix de prolonger d'un an est un choix individuel (santé, situation personnelle, carrières incomplètes, personnes à charge et bien d'autres choses...) mais ce petit calcul peut éclairer votre choix !*



**Enfin, petits rappels utiles pour mettre en perspective ces fins de carrière avec nos vies après travail...**

**Espérance de vie en bonne santé : 67 ans pour les femmes et 65,6 ans pour les hommes.**  
**Espérance de vie : 85,6 ans pour une femme et 79,7 ans pour un homme... Autant dire qu'il ne faut pas trainer trop longtemps dans les salles de cours...**